

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



DÉCISION DU MAIRE
 N° 2022 – 126
 ANNULE ET REMPLACE

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE
ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VISIOCONFERENCE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise KOESIO après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objet	Titulaire	Montants
Acquisition d'un système de visioconférence	KOESIO Corporate IT 10 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE	5 542.00 € HT selon devis estimatif

- De signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

A Tonnerre, le 03 juin 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
 Maire de Tonnerre

